

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
COMITÉ RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE**

RÉUNION DE BUREAU DU 20 MAI 2025

Membres présents : MM.	ESNAULT Jean-Claude	Président
	LAMBERT Philippe	Secrétaire Général
	TESSIER Francis	Trésorier Général, Vice-Président délégué
	ALBERT Michel	Vice-président, Président de la Vendée
	DANIEL Alain	Vice-président, Président de la Loire-Atlantique
	DOUET Christian	Vice-Président, Président de la Mayenne
	PONIER Lilian	Vice-président, Président du Maine-et-Loire
Invités :	MM.	
	DUPLOYER Benoit	Manager Technique Territorial
	GANÉ ÉRIC	Vice- président de la Sarthe, membre du Comité Directeur
	VERGEREAU Romain	Responsable des services

La séance est ouverte à 18 h 00.

I ACCUEIL DES PERSONNES PRÉSENTES

Le Président souhaite, tout d'abord, la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence pour cette deuxième réunion de l'année. Il informe avoir invité M. GANÉ, membre du Comité Directeur et Vice-Président du Comité Départemental de la Sarthe, à prendre part à cette réunion, suite à la démission de M. Didier VALOGNES de ses fonctions de Vice-Président du Comité Régional et de membres du Comité Directeur.

En préambule de la réunion de Bureau, un rendez-vous a été organisé avec l'agent général de THELEM Assurances, basé aux Sorinières, afin d'obtenir un comparatif des offres d'assurances du Comité Régional pour la flotte de véhicules des Comités Départementaux et du Comité Régional.

Il ressort de cet échange que, bien que la prime proposée par THELEM soit légèrement plus élevée, les garanties sont nettement supérieures. En particulier, THELEM propose une couverture en tous risques même au-delà de 6 ans pour les véhicules (y compris les camions), ce qui n'est pas le cas avec l'assureur fédéral actuel, dont la couverture passe au tiers simple.

Par ailleurs, une autre étude est en cours avec Groupama.

II INFORMATIONS GÉNÉRALES

➤ *Conseil National des Présidents de Régions des 23 et 24 mai 2025*

Le Président félicite M. PONIER pour son élection récente au Conseil National des Présidents de Territoire, instance regroupant les Présidents de Régions ainsi que quatre Présidents de Comités Départementaux (cinq candidatures pour quatre postes à pourvoir).

La prochaine réunion de ce Conseil se tiendra les 23 et 24 mai prochains au siège fédéral.

➤ *Championnats de France Route Élite aux Herbiers (85)*

Le Président informe qu'une réunion de préparation se tiendra aux Herbiers le mardi 27 mai prochain, en présence du Vélo Club Herbretais, du Comité Départemental de la Vendée et du Conseil Départemental de la Vendée, afin de planifier les animations prévues durant les quatre jours de l'événement.

Une conférence de presse est également programmée ce même jour.

M. VERGEREAU ajoute que le samedi 28 juin se tiendra une cycloportive de 117 km et que le dimanche 29 juin au matin une randonnée FDJ sera proposée, avec une ou deux boucles de 17 km à parcourir.

III POINT SUR LES LICENCES AU 15 MAI 2025

M. LAMBERT commente le tableau sur le suivi des licences. Au 15 mai 2024, le nombre total des licences valides s'établissait à 9 028 unités contre 8 943 au 15 mai 2025, soit une baisse de 85 unités.

Le Comité des Pays de la Loire est celui qui enregistre la plus forte baisse en pourcentage (- 0,94 %) ainsi qu'en nombre de licenciés (- 85). Seuls la Bretagne et les Pays de la Loire affichent un retard.

L'analyse par catégorie montre que la baisse concerne principalement les catégories Jeunesse, notamment chez les U11, U13, U15 et U17 qui sont particulièrement déficitaires.

Par discipline, il est à noter que le BMX connaît une très belle progression (+ 6,95 %), tandis que le VTT enregistre une forte baisse (- 8,99 %).

IV POINT SUR LA TRÉSORERIE AU 31 MARS 2025

Le Trésorier Général présente la situation comptable arrêtée au 31 mars 2025 (cf. annexe Finances).

Dans un premier temps, il commente les produits qui s'élèvent à 354 889 € (46,61 % du budget) au 31 mars 2025 contre 353 009 € (46,29 % du budget) au 31 mars 2024, soit une différence positive de + 1 880 €.

De leur côté, les charges se chiffrent à 354 083 € (46,50 % du budget) au 31 mars 2025 contre 337 655 € (44,27% du budget) au 31 mars 2024, soit une augmentation de 16 428 €.

Par conséquent, le résultat provisoire s'élève à 806 € au 31 mars 2025 contre 15 354 € au 31 mars 2024, soit une diminution de 14 548 €.

En ce qui concerne les activités sportives, le réalisé s'établit à 68 053 € (49,49 % du budget) au 31 mars 2025 contre 70 490 € (41,54 % du budget) au 31 mars 2024, soit une diminution de -2 437 €.

Le Trésorier détaille, ensuite, les différents postes de dépenses par disciplines sportives.

Il annonce que les droits d'organisation diminuent de 7 944 €, soit - 9 819 € Route, Piste, Cyclo-Cross, + 1 260 € BMX et + 615 € en VTT. Concernant les droits d'engagements, il est constaté une diminution de 831 €, dont - 3 277€ en U15 et U17 Route.

Il précise que les encaissements peuvent varier d'une saison à l'autre, certains clubs procédant au règlement de leurs droits d'organisations à des périodes différentes par rapport à l'année précédente.

Le Président ajoute également que, pour des disciplines comme le VTT et le BMX, l'élaboration du calendrier varie nécessairement d'une saison à l'autre.

V VALIDATION DU BUDGET CYCLO-CROSS POUR LA SAISON 2025/2026

M. VERGEREAU présente le budget prévisionnel réalisé par Mme Marie-Christine LALOI, Présidente de la Commission Régionale de Cyclo-Cross. Il rappelle que le budget 2024/2025 s'élevait à 12 100 € pour un réalisé de 12 345 €.

BUDGET CYCLO-CROSS 2025-2026

LIBELLE DES ACTIONS	BUDGET
Fonctionnement (réunions)	500
COUPE DE FRANCE - OUISTREHAM 13/14 décembre 2025	4 000
CYCLO-CROSS INTERNATIONAL	3 000
STAGE DE PRÉPARATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE - 26/27/28 Décembre 2025	1 000
CHAMPIONNATS DE FRANCE - Troyes - Janvier 2026	4 000
TOTAL	12 500

Après échanges, les membres du Bureau valident à l'unanimité d'accorder une enveloppe de 12 500 € à la Commission Régionale de Cyclo-Cross pour la saison 2025/2026.

M. ALBERT indique qu'une manche de la Coupe de France de Cyclo-Cross à Saint-Jean-de-Monts est actuellement à l'étude pour la saison 2025/2026.

VI VALIDATION DU BUDGET DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PISTE DE L'AVENIR POUR LA SAISON 2025/2026

M. TESSIER rappelle que, lors du dernier Comité Directeur, il a sollicité M. Bernard POINTEAU, en charge de la Commission Régionale Piste, afin qu'il établisse un budget prévisionnel en vue des prochains Championnats de France Piste de l'Avenir.

Ceux-ci se dérouleront au vélodrome de Loudéac, sur l'exercice financier suivant, du mercredi 29 octobre au dimanche 2 novembre 2025.

BUDGET CHAMPIONNATS DE FRANCE PISTE AVENIR 2025-2026

LIBELLE DES ACTIONS	BUDGET
STAGE DE PREPARATION CHÂTEAUBRIANT 11/12 octobre 2025	500
PARTICIPATION DES ATHLETES (10 athlètes)	- 400
STAGE DE PREPARATION LOUDEAC 22/23 octobre 2025	3 500
CHAMPIONNATS DE FRANCE AVENIR LOUDÉAC - Novembre 2025	9 500
TOTAL	13 100

M. VERGEREAU indique que le budget prévisionnel a été établi sur la base du réalisé de la saison 2024/2025, ces Championnats de France se déroulant à nouveau sur le même vélodrome. Il précise également que le même gîte sera réservé afin de limiter les coûts.

Il ajoute qu'un budget prévisionnel relatif aux Coupes de France Avenir 2025/2026 (dont le calendrier n'est pas encore connu à ce jour) devra être établi par la Commission en début d'année prochaine, ce qui permettra de définir l'enveloppe globale définitive attribuée à la Commission Régionale Piste.

M. DUPLOYER indique que, dans les années à venir, le Comité Régional pourrait réfléchir à demander une participation plus importante aux athlètes, compte tenu du coût élevé pour un nombre limité de participants.

Après échanges, les membres du Bureau valident à l'unanimité des membres présents d'accorder une enveloppe de 13 100 € à la Commission Régionale Piste pour les stages de préparation et aux Championnats de France Piste de l'Avenir, de novembre 2025.

VII RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE DES FINANCES DU 5 MAI 2025

M. TESSIER commente le rapport de la Commission Régionale des Finances du 5 mai dernier. Il indique que la Commission s'est penchée sur la baisse du nombre d'épreuves Access, un phénomène particulièrement marqué dans deux départements : la Sarthe avec la FSGT et la Vendée avec l'UFOLEP.

Afin de relancer ces épreuves, la Commission propose, pour toute nouvelle épreuve Access, une exonération totale des droits d'organisation pendant les deux premières années, puis un abattement de 50 % la troisième année (sans transformation d'épreuves existantes).

M. ALBERT salue cette initiative en faveur de la création de nouvelles épreuves mais souligne que ce dispositif risque d'être perçu comme injuste par les organisateurs d'épreuves existantes qui ne bénéficieront d'aucun allègement tarifaire.

Le Président propose une réduction forfaitaire de 100 € sur le droit d'organisation des épreuves Access déjà existantes.

M. TESSIER alerte sur l'impact financier d'une telle mesure qui représenterait une perte de recettes estimée à environ 13 000 € pour le Comité Régional.

Le Président indique qu'il prévoit de compenser cette perte financière par l'organisation de quatre lotos répartis sur les années 2025 et 2026.

Le Président insiste sur la nécessité d'un travail de terrain dans les deux départements concernés afin de reconquérir les épreuves aujourd'hui organisées par les fédérations affinitaires.

M. ALBERT précise que l'UFOLEP impose à ses clubs affiliés l'organisation d'au moins une épreuve par an. Il observe également que des personnes influentes pro-UFOLEP sont actives dans certains clubs FFC, ce qui, selon lui, compliquera l'éventuel bascule d'organisations.

Même si la FFC s'alignait sur les conditions tarifaires, cela ne garantirait pas un changement assuré.

Il ajoute toutefois que plus le droit d'organisation sera faible, plus il sera facile de convaincre les clubs de revenir vers la FFC. Il rappelle qu'en UFOLEP, les droits d'organisation sont gratuits et l'assurance est incluse dans l'affiliation.

M. VERGEREAU signale que le modèle actuel de financement de l'assurance, basé sur la collecte auprès des organisateurs, montre ses limites du fait de la diminution du nombre d'épreuves Route. La collecte ne permet plus de couvrir l'intégralité de la prime d'assurance fédérale (84 077 € pour 2025).

Il rappelle que sur l'exercice financier précédent, le Comité Régional a dû assumer un déficit de 2 642 € à ce titre.

Il informe également que la Commission Régionale des Finances a constaté sur le site internet du Comité Régional Auvergne Rhône-Alpes que ce dernier applique une cotisation complémentaire de 100 € par club affilié pour contribuer à sa quote-part d'assurance fédérale. Une autre piste pourrait être étudiée, avec une contribution sur chaque licence, sous réserve d'une conformité juridique.

M. ALBERT soulève enfin la question des clubs FFC qui n'organise aucune journée d'épreuves cyclistes. Il suggère de réfléchir à une obligation d'organisation pour chaque club affilié à la FFC.

M. PONIER estime qu'il serait prématuré de prendre une décision aussi rapidement. Il considère qu'une réflexion approfondie est nécessaire et qu'une décision pourrait être prise lors de la prochaine réunion du mois de septembre.

Il souligne qu'aujourd'hui certains clubs organisent 5 à 6 épreuves Access par saison lesquels pourraient légitimement s'interroger sur l'absence de remise.

Le Président rappelle que, depuis 2016, le Comité Régional a perdu 80 épreuves, il indique que si aucune mesure n'est engagée, la situation ne va pas s'améliorer.

M. ALBERT rappelle que le fonctionnement de la FFC est différent. En plus du droit d'organisation et de l'assurance, il faut aussi prendre en compte les frais informatiques et les frais d'arbitrage qui n'existent pas dans les autres fédérations.

M. LAMBERT explique que ce combat doit être mené par la Fédération auprès du Ministère des Sports.

Après échanges entre les membres du Bureau, il est convenu de ne pas prendre de décision à ce stade. Les Présidents des départements concernés par la concurrence des fédérations affinitaires pourront échanger avec leurs clubs afin de recueillir leur avis sur la proposition de la Commission des Finances.

M. TESSIER poursuit sur la seconde proposition de la Commission Régionale des Finances, à savoir d'instaurer, comme pour les épreuves Open 2-3 et Open 3, la liberté aux organisateurs d'opter soit pour une grille de prix, soit pour des récompenses en nature sur les épreuves Open 1-2 et Open 1-2-3.

Après échanges entre les membres du Bureau, cette proposition est validée à l'unanimité.

M. TESSIER revient sur la troisième proposition concernant la grille de prix du classement général de la Coupe Régionale de Cyclo-Cross. Il suggère de rééquilibrer les dotations entre les catégories féminines et masculines, estimant que la proposition actuelle ne garantit pas cette équité.

M. LAMBERT revient sur le cas du Vélo Club de Saint-Gilles-Croix-de-Vie qui a utilisé le logiciel de classement GERO, estampillé FFC et propriété de Vélogistic, lors d'une épreuve organisée sous l'égide de l'UFOLEP.

À la suite d'échanges entre les membres du Bureau, et avec l'accord de Vélogistic, il est décidé que le logiciel GERO, hébergé sur le site du Comité Régional, ne pourra plus être utilisé pour des épreuves organisées par une fédération affinitaire.

VIII DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA COTISATION DÉPARTEMENTALE 2026

Conformément au mandat qui lui a été confié par le Comité Directeur, le 25 octobre 2014, le Bureau doit, lors de sa session du mois de mai, déterminer le montant de la cotisation départementale pour l'année suivante, ce montant s'ajoutant à celui de l'affiliation fixé par le siège fédéral. Cette disposition permet au Comité Régional d'établir ses fiches de caisse dès le 1^{er} septembre sans devoir attendre la réunion du Comité Directeur du mois d'octobre prochain. Le montant de l'affiliation est de 200 € pour un club précédemment affilié, dont 50 € pour le Comité Régional et de 100 € pour un club nouvellement affilié, dont 25 € pour le Comité Régional.

A ce montant déterminé par la tarification fédérale est ajoutée une cotisation départementale reversée en intégralité au département concerné.

- Rappel de la cotisation : 2019 : 50 € 2020/2021/2022 : 51 € 2023/2024/2025 : 52 €

En raison d'une inflation non répercutée sur les années précédentes, le Bureau décide à l'unanimité de porter la cotisation départementale à 53 € pour 2026.

IX INTERVENTION DU MANAGER TECHNIQUE TERRITORIAL

M. DUPLOYER intervient pour faire un point sur les différents sujets en cours. Il rappelle tout d'abord que des stages de préparation sont organisés dans toutes les disciplines.

Concernant les demandes de subvention ANS PSF, il précise que 12 clubs ont déposé un dossier cette année. Il constate toutefois que les bénévoles rencontrent des difficultés pour constituer ces dossiers.

M. DOUET confirme que, bien que la procédure ne soit pas très complexe, elle est souvent mal maîtrisée car elle ne se réalise qu'une fois par an.

M. GANÉ rappelle qu'il existe de très bons tutoriels pour accompagner les clubs dans la rédaction de ces demandes.

M. DUPLOYER souligne qu'il existe encore des confusions entre les différents dispositifs : ANS PSF, ANS PST et ANS Emploi. Il interroge les Comités Départementaux pour savoir s'ils envisagent une demande ANS Emploi pour la campagne actuelle.

M. DANIEL informe qu'une réflexion est en cours sur la création d'un poste administratif mutualisé avec la Ligue de Rugby mais que cela ne concernera pas cette campagne.

M. ALBERT indique qu'il ne déposera pas de demande ANS Emploi cette année. Toutefois, un poste en CDD sera créé pour un éducateur Coach Vélo Santé.

M. DUPLOYER poursuit avec un point sur la demande de subvention d'investissement adressée au Conseil Régional pour du matériel destiné au Haut Niveau (oreillettes, galeries, transpondeurs...). Plusieurs devis ont déjà été transmis à la Région à ce sujet.

Concernant les formations fédérales, il informe que les contenus ont été intégrés à la nouvelle plateforme SportEEF, qui remplace CLACO.

Sur le plan du développement, il évoque deux projets en cours, des stages de maniabilité dans le cadre du stage académique, avec Louis BRENON comme éducateur, et un projet d'itinérance en VTT entre Sillé-le-Guillaume et le Mont-Saint-Michel, avec un retour prévu en train (projet envisagé pour été 2026).

Il aborde ensuite un point important relatif au marché public de Nantes Métropole sur la mobilité à vélo pour lequel le Comité Régional a été retenu prestataire. Le marché s'élève à 81 000 € sur 24 mois. Le Comité agit comme coordonnateur du projet, avec trois sous-traitants : l'UC Nantes Atlantique, Carquefou BMX et le Team ELLES. Plus d'une vingtaine de missions différentes seront proposées auprès d'entreprises et de collectivités de Nantes Métropole avec des quantités variables d'une mission à une autre.

Il explique aussi que ce marché public permet de pérenniser le poste de Mme Amélie LIBEAU, une partie des recettes revenant au Comité Régional pour la coordination.

Il précise également qu'un rendez-vous s'est tenu avec M. VERGEREAU et Mme Anne GUILLERM, référente ANS Emploi pour le poste de Mme Amélie LIBEAU.

M. VERGEREAU indique qu'il se charge de déposer le dossier ANS Emploi, dans l'objectif de bénéficier, si possible, d'une aide pluriannuelle de 12 000 €

M. DUPLOYER revient sur le procès-verbal du dernier Comité Directeur, réunion à laquelle il n'a pas pu assister. Il se dit gêné par certains propos tenus sur l'incompétence supposée des éducateurs professionnels ainsi que sur l'historique d'un ancien CTR.

Il conclut son intervention en annonçant que le Projet Sportif Fédéral sera publié le 30 mai prochain. Il conviendra alors d'en élaborer une déclinaison régionale pour laquelle il propose la création d'un groupe de travail composé d'élus.

Le Président propose de questionner les membres du Comité Directeur intéressés de se réunir au cours du mois de juin pour réfléchir au projet associatif.

X POSTE DE CHARGÉE DE DÉVELOPPEMENT AU COMITÉ RÉGIONAL

Le membres du Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un poste de Chargée de Développement à compter du 20 octobre 2025, en contrat à durée indéterminée, à temps plein dont la candidate est identifiée.

Les missions de Mme Amélie LIBEAU seraient les suivantes :

- Accompagnement des clubs dans le développement du Projet Sportif Fédéral,
- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de promotion de la pratique, notamment en direction des jeunes et du grand public,
- Recherche de financements (subventions),
- Coordination du marché public sur la mobilité à vélo de Nantes Métropole,
- Organisation de séjours et de stages,
- Coordination des formations professionnelles liées au Savoir Rouler À Vélo,
- Développement d'animations en faveur de la mobilité à vélo.

M. PONIER interroge sur l'avancement du recrutement pour le poste de logisticien en cyclisme.

M. VERGEREAU répond avoir reçu récemment huit candidatures via la plateforme Indeed, lesquelles seront étudiées prochainement.

XI QUESTIONS DIVERSES

➤ *Situation au Comité de la Sarthe*

M. GANÉ fait état de la situation du Comité Directeur du Comité Départemental de la Sarthe, marquée par les démissions successives du Président, du Trésorier, puis récemment de quatre membres supplémentaires, dont certains étaient en charge des disciplines Route, Piste et Cyclo-Cross.

Les trois Vice-Présidents ont provisoirement repris la gestion du Comité mais aucun d'entre eux ne souhaite reprendre les fonctions de Président et de Trésorier.

M. TESSIER suggère que le Comité Directeur de la Sarthe désigne un Président et un Trésorier intérimaires jusqu'à la prochaine Assemblée Générale afin d'éviter une mise sous tutelle par la Fédération. Il rappelle qu'au plan juridique, les membres démissionnaires demeurent responsables tant que leurs démissions ne sont pas formellement actées et remplacées.

Le Président souligne également une autre difficulté liée à l'arrêt de travail du Conseiller Technique Départemental (CTD), ce qui complique davantage la gestion de la structure.

M. PONIER rappelle l'extrait des statuts, qu'en cas de défaillance d'un Comité Régional ou d'un Comité Départemental, mettant en péril l'exercice des missions qui lui ont été confiées par la Fédération, le Conseil Fédéral, ou en cas d'urgence, le Bureau Exécutif, peut prendre toute mesure utile, y compris la suspension des activités du Comité et sa mise sous tutelle, notamment financière.

Après plus de 30 minutes d'échanges entre les membres du Bureau, il est décidé de contacter le service juridique fédéral afin de leur exposer la situation et de solliciter son avis et ses recommandations.

➤ *Championnats Régionaux de BMX*

M. VERGEREAU indique avoir été sollicité par M. Anthony JOUBERT, Président de la Commission Régionale BMX, lequel souhaite savoir pourquoi le Comité Régional ne remet pas de maillot de champion régional avant la catégorie U15, alors que d'autres régions le font dès les U9.

M. DANIEL précise qu'il s'agit d'une décision de la Commission Nationale BMX mais que celle-ci n'est pas toujours respectée dans les différentes régions.

Après discussion, les membres du Bureau décident de maintenir la règle actuelle.

En effet, dans toutes les autres disciplines, les maillots sont également remis à partir de la catégorie U15. Pour assurer une cohérence entre les disciplines, cette règle sera donc maintenue pour la saison 2025.

➤ *Intervention de Philippe LAMBERT*

M. LAMBERT indique avoir été sollicité par un licencié souhaitant animer des épreuves cyclistes au cours de l'année 2025, sans toutefois disposer de la licence requise.

Après échanges entre les membres du Bureau, il est décidé, conformément à la réglementation fédérale, que celui-ci devra transformer sa licence en « Animateur » s'il souhaite exercer la fonction de speaker en dehors des épreuves organisées par son club.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance à 21 h 15.

TABLE DES MATIERES

I	ACCUEIL DES PERSONNES PRÉSENTES	page 1
II	INFORMATIONS GÉNÉRALES	page 1
III	POINT SUR LES LICENCES AU 15 MAI 2025	page 2
IV	POINT SUR LA TRÉSORERIE AU 31 MARS 2025	page 2
V	VALIDATION DU BUDGET CYCLO-CROSS POUR LA SAISON 2024/2025	page 3
VI	VALIDATION DU BUDGET DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PISTE DE L'AVENIR POUR LA SAISON 2025/2026	page 3
VII	RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE DES FINANCES DU 5 MAI 2025	page 4
VIII	DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA COTISATION DÉPARTEMENTALE 2026	page 6
IX	INTERVENTION DU MANAGER TECHNIQUE TERRITORIAL	page 6
X	POSTE DE CHARGÉE DE DÉVELOPPEMENT AU COMITÉ RÉGIONAL	page 7
XI	QUESTIONS DIVERSES	page 7